

ARTICLE 3 - ENCADREMENT

L'encadrement du groupe se fait avec les accompagnants de Centre Social Stephanie Hessel sous surveillance d'un maître-nageur dans les conditions de sécurité imposées par L'ONDINE avec la mise à disposition d'un éducateur des activités aquatiques.

ARTICLE 4 - ACCUEIL

L'arrivée du groupe Centre Social Stephanie Hessel fera sur le parking à pieds ou en bus, pour se diriger vers la porte d'accueil. Le responsable du groupe se présente seul à l'accueil pour faire enregistrer son arrivée, indiquer le nombre exact d'adhérents et accompagnateurs, donner son bon de commande, émarger la fiche de convention d'accès et régler ses entrées selon la présente convention.

Pour le déshabillage, le centre aquatique L'ONDINE met à disposition du groupe des vestiaires publics avec casiers de rangement fermant avec un code à 4 chiffres.

La douche savonnée est obligatoire.

Le port du bonnet n'est pas obligatoire mais fortement recommandé.

Le port du slip de bain est obligatoire. La tenue de bain pour les encadrants est obligatoire, Short de bain et maillots interdits aux bords des bassins.

ARTICLE 5 - CONDITIONS FINANCIERES et PAIEMENT

**Il a été convenu que le tarif aquatique résident ccfl est appliqué :
4,20€/personne avec deux encadrants gratuits.**

Ces conditions comprennent :

- L'accès à l'établissement suivant l'horaire convenu.
- L'accès aux vestiaires publics.
- Un cours d'aquafitness de 45min par un éducateur des activités aquatiques.

La mise à disposition d'un éducateur des activités aquatiques est de 35€.

A chaque fréquentation, le Centre Aquatique L'ONDINE émettra une facture éditée par la **Société L'ONDINE**.

Pour le paiement, l'organisme peut régler (cocher le mode de paiement) :



En direct à l'accueil par chèque, espèces ou CB



En facturation sur présentation d'un mandat administratif ou bon de commande

Pour ce dernier mode de paiement, une facture récapitulative sera émise et envoyée à chaque fin de mois en cas de paiement en facturation. Le règlement sera à adresser à la Société L'ONDINE soit par virement, ou par chèque.

Préciser le nom et les coordonnées exactes l'envoi de la facture :

Centre Social Stephane Hessel
18 place François Mitterand
59660 Merville

ARTICLE 6 - PRISE D'EFFET ET DUREE

La Présente convention est établie pour la période du 1^{er} Septembre 2021 au 30 Juin 2022.

En signant cette convention, le responsable du groupe s'engage à faire respecter le règlement intérieur de l'établissement L'ONDINE, disponible à l'accueil du centre, à son groupe.

*Modifications possibles en fonction des contraintes d'exploitation du CENTRE L'ONDINE.

*Tarifs pouvant évoluer suite à l'indexation tarifaire.

Fait en 2 exemplaires à
ESTAIREs le

01/09/2021

Pour le centre aquatique

Yohan Beury, Directeur

Pour le responsable de la structure

Nom + Prénom + Fonction

Le Maire,
Président du CCAS
JOËL DUYCK

